



# COMITÉ DES PÊCHES

## SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

### Dix-neuvième session

11-15 septembre 2023

### GLOSSAIRE

#### GLOSSAIRE

1. Les nombreuses nuances existant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture rendent nécessaire de disposer d'un glossaire pour harmoniser la compréhension et faciliter une compréhension commune de la terminologie utilisée dans les documents de travail du COFI:FT.
2. Ce glossaire sera un document d'information permanent qui sera enrichi au cours des prochaines sessions du COFI:FT et sera lié au glossaire existant dans la publication de la FAO portant sur La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA).<sup>1</sup>

<sup>1</sup> <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cc0461en>

Terme	Définition générale et remarques
<b>Algues</b>	<p>Groupe extrêmement divers d'organismes principalement aquatiques, autotrophes, photosynthétiques, qui vont de formes unicellulaires microscopiques à des formes multicellulaires, et qui se distinguent des plantes vasculaires par l'absence de structures telles que de véritables racines, troncs, feuilles ou fleurs.</p> <p>Elles comprennent les macroalgues multicellulaires (algues marines, notamment), les microalgues unicellulaires (telles que <i>Chlorella</i> spp.) et les cyanobactéries, qui ne sont pas de véritables algues, mais que l'on appelle de manière informelle «algues bleu-vert» (<i>Spirulina</i> spp., par exemple).</p>
<b>Consommation alimentaire apparente</b>	<p>La consommation alimentaire apparente est une mesure indirecte indiquant l'offre alimentaire disponible dans un pays pour la période de référence considérée.</p> <p>La consommation alimentaire apparente correspond à la somme de la production totale d'un pays et de ses importations de produits alimentaires, que l'on corrige en fonction des éventuelles variations de stocks, et dont on déduit les exportations de produits alimentaires et les usages non alimentaires. On calcule la consommation alimentaire apparente par habitant en divisant la consommation nationale par la taille de la population.</p> <p>Elle se rapporte donc aux quantités d'aliments disponibles pour la consommation humaine et non à la consommation alimentaire effective (c'est-à-dire la quantité réelle de nourriture consommée).</p> <p>Les données sur la consommation alimentaire apparente proviennent des bilans des disponibilités alimentaires établis par la FAO et sont communiqués tous les ans pour chaque pays depuis 1961.</p>
<b>Produits alimentaires d'origine aquatique</b>	<p>Les produits alimentaires d'origine aquatique sont des produits alimentaires destinés à la consommation humaine élevés ou capturés/récoltés dans l'eau.</p> <p>Ils comprennent tous les types de poissons, crustacés, mollusques et autres animaux aquatiques, les algues (algues marines, par exemple).</p> <p>Les autres animaux aquatiques (tels que les mammifères et les reptiles) et les algues ne sont pas inclus dans les chiffres communiqués ni dans l'analyse statistique de la consommation de produits alimentaires d'origine aquatique.</p> <p>L'analyse statistique des produits alimentaires d'origine aquatique est fondée sur les données des bilans des disponibilités alimentaires établis par la FAO<sup>2</sup>.</p>
<b>Produits d'origine aquatique</b>	<p>Il s'agit d'un terme équivalent et plus court pour indiquer les produits halieutiques et aquacoles.</p>

<sup>2</sup> <https://www.fao.org/3/x9892e/x9892e00.htm>

Terme	Définition générale et remarques
<b>Transformation bleue</b>	<p>La transformation bleue est un effort ciblé par lequel les agences, les pays et les communautés dépendantes utilisent les connaissances, les outils et les pratiques existants et émergents pour garantir et maximiser durablement la contribution des systèmes alimentaires aquatiques à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à des régimes alimentaires sains et abordables pour tous.</p> <p>Issue de la déclaration du COFI de 2021 sur la pêche et l'aquaculture durables<sup>3</sup>, la Transformation Bleue est devenue un domaine prioritaire du programme dans le cadre stratégique de la FAO<sup>4</sup>. Sa feuille de route<sup>5</sup> identifie des objectifs quantifiables, des cibles et des actions visant à accroître durablement la contribution des produits alimentaires d'origine aquatique à l'éradication de la faim et de la pauvreté, en garantissant une approche cohérente, efficace et axée sur les résultats.</p>
<b>Production halieutique et aquacole</b>	<p>La production halieutique et aquacole comprend les animaux, plantes et micro-organismes récoltés/cultivés dans le cadre des activités de pêche et d'aquaculture, marines ou continentale.</p> <p>Elle comprend tous les animaux aquatiques (poissons, crustacés, mollusques et autres animaux aquatiques) et les algues (macroalgues, microalgues et cyanobactéries).</p> <p>Les mammifères aquatiques et les reptiles ne sont pas intégrés dans les chiffres communiqués ni dans l'analyse statistique, car les données disponibles correspondent uniquement à des nombres d'individus (et non à des poids). Par ailleurs, l'analyse est réalisée séparément pour les animaux aquatiques et les algues.</p>
<b>Produits halieutiques et aquacoles</b>	<p>Les Produits halieutiques et aquacole sont les extrants de la production halieutique et aquacole destinés à la consommation ou au commerce intérieur ou international, présentés entiers ou en différentes parties, transformés ou non transformés, sous des produits de diverses formes, indépendamment de leur utilisation finale.</p> <p>Ils comprennent tous les animaux aquatiques (poissons, crustacés, mollusques et autres animaux aquatiques), les algues (macroalgues, microalgues et cyanobactéries) et d'autres produits aquatiques (tels que les coraux et les éponges).</p> <p>C'est l'équivalent du terme "produits d'origine aquatique".</p> <p>Les statistiques de la FAO sur le commerce des produits halieutiques et aquacoles ne comprennent pas de données sur les mammifères aquatiques, les reptiles, les amphibiens, les tortues et les produits d'origine aquatique divers (par exemple les perles et la nacre).</p> <p>L'analyse des statistiques du commerce est réalisée séparément pour les animaux aquatiques/les algues et les autres produits aquatiques.</p>

<sup>3</sup> <https://www.fao.org/3/cb3767en/cb3767en.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.fao.org/strategic-framework/en>

<sup>5</sup> <https://www.fao.org/3/cc0459en/cc0459en.pdf>